

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 23 avril 2013 fixant le nombre de places offertes au concours réservé organisé au titre de l'année 2013 pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012

NOR : AGRS1310083A

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en date du 23 avril 2013, le nombre de places offertes au concours réservé organisé au titre de l'année 2013 pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement prévu par l'arrêté du 26 mars 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 est fixé à 79.

Ces places se répartissent de la façon suivante :

74 places sont destinées à pourvoir des emplois en administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

5 places sont destinées à pourvoir des emplois à l'Institut français du cheval et de l'équitation.